

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS PERIGORD VERT PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

1/ Préambule

Le Document Constitutif du Conseil de Développement - ci-après désigné comme le « CdD » - (adopté à l'unanimité par l'Assemblée Plénière du Conseil de Développement le 12.12.2005, approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale du Pays Périgord Vert le 14.12.2005, et modifié par l'Assemblée Plénière du Conseil de Développement le 04.12.06) définit la composition, les missions et le fonctionnement du Conseil.

Rappelons ci-dessous les trois missions du CdD, auxquelles peuvent correspondre deux types d'actions (à la demande du Pays ou sur son initiative propre : auto saisine).

- *Mission consultative* : c'est une mission de conseil et d'avis auprès de l'instance dirigeante du Pays.
- *Mission d'animation et de proposition* : selon la Charte, dans l'esprit du lien social, et du développement d'une identité du Pays, avec des actions de communication, en lien étroit avec son instance décisionnelle, l'Association du Pays Périgord Vert (désignée ici comme « le Pays »).
- *Mission d'évaluation et de prospective* : concerne notamment le suivi des dispositifs contractuels de développement (Contrat de Pays, programme Leader, ...) et les réflexions propres du CdD pour préparer l'avenir.

Le présent document, le Règlement Intérieur, précise certaines définitions des termes employés dans le Document Constitutif, et explicite le mode de fonctionnement du CdD.

2/ Titre

L'appellation complète retenue pour le CdD est :
« Conseil de Développement du Pays Périgord Vert ».

3/ Sièg

Le CdD établit son siège à l'adresse suivante :
« Boulevard Charlemagne, 24310 BRANTOME »
Dans ce local, qui hébergera notamment le siège du Pays, un espace sera mis gracieusement à la disposition du CdD, avec des facilités de bureautique, téléphonie et photocopie, ainsi qu'un accès aux salles de réunion, sous réserve de disponibilité.

4/ Membres

Le CdD, qui regroupe des personnes physiques résidant en Périgord Vert, est composé de deux catégories de membres :

- les membres à titre individuel,

- les membres représentatifs d'instances telles que : associations, entreprises, chambres consulaires, techniciens des structures, etc., charge à ces dernières de choisir leur mode de représentation et de désignation.

Les demandes d'adhésion des nouveaux membres seront validées par le CdD (dans certains cas, un droit de regard pourra être exercé par l'AG du Pays).

NB1 : les simples « sympathisants », qui veulent continuer à être informés des activités, etc., mais sans participer, ne sont pas membres.

NB2 : on rappelle le paragraphe du Document Constitutif : « Pour éviter toute confusion, une même personne ne pourra pas avoir voix délibérative à la fois au sein de l'instance dirigeante (Association du Pays Périgord Vert) et au sein de l'instance consultative (Conseil de Développement) ».

5/ Structures Fonctionnelles et Instances Représentatives

Bassins de Vie : ce sont des lieux de rencontres de proximité, devant faciliter l'expression de chacun et la « remontée » des idées et préoccupations du terrain. Une fréquence minimum de deux réunions annuelles par Bassin de Vie est souhaitable.

Délégués : les Délégués (2 titulaires et 2 suppléants/bassin) sont désignés au sein des Bassins de Vie, pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois. Leurs trois fonctions principales sont :

- animation/écoute locale dans les Bassins de Vie,
- participation à l'animation d'ensemble du CdD, en tant qu'organe collectif d'orientation et de pilotage,
- représentation du CdD auprès de l'instance dirigeante du Pays et autres instances extérieures. A ce titre, ils sont notamment invités à assister aux CA du Pays (rappel : l'AG du Pays est ouverte à tous les membres du CdD).

NB : rappelons que le CdD désigne un de ses Délégués pour être membre du GAL du futur programme éventuel « Leader ». C'est également par l'intermédiaire de ses Délégués que le CdD pourra participer aux réunions organisées par PQA, ou par des Pays voisins, par exemple.

Bureau Exécutif : parmi ces Délégués sera constitué un « Bureau Exécutif », dirigé par 3 co-présidents (un par Bassin de Vie), et comprenant au moins un secrétaire et un trésorier. Ce Bureau

désigne en son sein 2 personnes (1 titulaire + 1 suppléant), qui représentent le CdD auprès de l'AG du Pays, avec un droit de vote pour une personne.

NB : le CdD souhaite que, réciproquement, le Pays désigne un référent qui siègera aux réunions principales du CdD (Bassins de Vie et Plénières).

Commissions et groupes de travail

Il existe deux instances au sein desquelles la communication interne et les séances de travail du CdD ont lieu :

- les « Commissions » ont un caractère plus général, plus permanent et concernent l'ensemble du CdD. Ce sont des lieux de travail et d'approfondissement pour préparer soit les avis et propositions du CdD, soit ses initiatives d'animation et de communication.
- les « Groupes de travail » sont des groupes *ad hoc*, avec un caractère plus ponctuel, et peuvent même présenter un intérêt purement « local », par exemple au sein d'un Bassin de Vie.

Ces deux types d'instances sont organisées autour d'un « pilote » et doivent rendre compte de leurs travaux, à la fin de leurs missions et à l'occasion des Assemblées Plénières (cf. ci-dessous) ; par ailleurs, leurs comptes rendus seront diffusés via le Bulletin Interne du CdD.

NB : le CdD souhaite que certaines de ces commissions soient mixtes CdD/Pays, ce qui est également un souhait du Pays.

Assemblée Plénière : elle est constituée de l'ensemble des membres actifs. C'est notamment le lieu d'examen, de discussion et d'approbation des avis et propositions qui seront remis par le CdD au Pays. Fréquence de réunion : au moins 2 fois/an en séance ordinaire, de préférence en juin et décembre, soit 15 jours avant les AG du Pays, plus des séances extraordinaires, en tant que de besoin, à la demande soit de la majorité des membres, soit du « Bureau Exécutif ». Toutes les Assemblées Plénières sont convoquées par le « Bureau Exécutif », au moins 15

jours à l'avance, date à laquelle auront également été remis les rapports des Commissions et Groupes de travail.

6/ Fonctionnement administratif

Le CdD, le Bureau Exécutif, les Commissions et les Groupes de travail devront tous s'aligner sur un mode de fonctionnement commun, comprenant en particulier : les convocations, la définition des ordres du jour, la production de comptes rendus et/ou de rapports d'activité, ainsi que des relevés des délibérations et points d'action. Il sera fait appel aux structures de soutien logistique et de secrétariat (cf. ci-dessous), en plus des actions propres et de bénévolat.

7/ Soutien logistique

Il sera partagé entre trois instances : les membres du CdD eux-mêmes, les structures du Pays, et un prestataire extérieur (NB : en 2008, le CPIE, cf. Lettre de Commande du Pays). Ce partage sera effectué en fonction de : a/ les besoins exprimés par le CdD, b/ les moyens et ressources disponibles.

8/ Structures décisionnelles

Assemblée Plénière : elle est souveraine sur les questions d'ordre organisationnel, structurel ou financier. C'est une structure d'information de l'ensemble des membres, de débat et de validation. Rappelons qu'elle est seule qualifiée pour modifier le Document Constitutif.

Bureau Exécutif : gestion de la vie quotidienne du CdD et mesures d'urgence en attendant validation par la prochaine Assemblée Plénière ordinaire ou extraordinaire convoquée par ses soins.

NB. : L'efficacité du CdD repose évidemment sur une étroite coopération de ses travaux avec les organes du Pays. Dans la mesure où la structure actuelle du CdD ne lui confère pas encore une indépendance totale, certaines de ses responsabilités ne pourront être engagées que par l'intermédiaire de l'AG du Pays.

AGENDA 2008

Premier semestre :

- réunions des Délégués les 14 Janvier, 30 Janvier, 14 Mars et 24 Avril, avec notamment pour objet de préciser le mode de fonctionnement du CdD et d'étudier un Règlement Intérieur
- Réunions des commissions : Environnement le 6 Février, Animation le 29 Février, Communication les 29 Janvier et 18 Avril
- Réunions des groupes Bassins de vie : 3 réunions en Mai
- Assemblée plénière : le 5 Juin.

- Préparation de 3 bulletins internes, n° 17 (Février), 18 (Avril-Mai) et 19 (Juin)

Mois d'été

Préparation et tenue du stand, en accompagnement des membres du CdD, lors de 4 à 6 manifestations à définir.

Deuxième semestre :

- 3 réunions de délégués : en Septembre, Octobre et Décembre
- 2 journées de Découverte : une en Septembre, une en Octobre, suivie éventuellement d'une soirée-débat
- réunions dans les bassins de vie : 3 en Novembre
- Assemblée Plénière : une en Décembre
- Préparation de 3 bulletins internes en Septembre, Novembre, Décembre

Idées et propositions à débattre :

1. Communication

Il importe de présenter le Bulletin de façon attractive et professionnelle, et de manière à pouvoir le transférer via Internet. La commission a réfléchi aux modes de présentation sur le site du Périgord Vert, où figurent déjà quelques fiches sur le Conseil de Développement, qui doivent être mises à jour, et qui ont un caractère « officiel ». Mais comment encourager les gens à lire le bulletin et à participer au débat ?..*Les bulletins 17 et 18 seront téléchargés.*

Nous proposons 2 formats électroniques pour le bulletin : Adobe Acrobat, facile à lire, tout le monde peut le télécharger ; et Word, où figurerait une première page avec des liens à suivre pour lire les sujets. *Il faut définir un contact courriel pour chaque bassin.*

On propose aussi d'avoir un Blog, avec des débats thématiques ; on aura besoin d'un mot de passe pour y participer. Le Portail offrira sans doute de tels « espaces collaboratifs », ce n'est pas encore mûr. On réfléchit aussi aux questions de sécurité des informations sur Internet.

La commission sera heureuse de travailler avec les personnes chargées du Portail et de la communication du Pays, mais en gardant la responsabilité du contenu de nos pages.

Nous accueillons Robert Debacq comme notre contact avec la presse.

Brenda Henderson, pilote Communication, déléguée du Thibérien

2. Environnement

La commission a préparé une note de proposition en vue de l'inscription d'un projet d'Agenda 21 de Pays au prochain contrat de plan. Cette note, en cours de finition, sera débattue pour adoption lors de l'assemblée plénière.

La proposition consiste essentiellement à s'adresser aux divers publics : scolaires, entreprises, collectivités locales, associations, en vue de promouvoir de meilleures pratiques dans le sens du développement durable et de préparer des réalisations concrètes. Il s'agit de démontrer qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, excellence environnementale et équité sociale, dans l'intérêt de nous tous aujourd'hui comme des générations futures. Cette action viendrait en complément de ce qui sera inscrit en matière d'environnement (eau, biodiversité) dans le prochain contrat de pays et le prochain programme LEADER., et serait reliée aux démarches de l'agenda 21 départemental. La note esquisse un premier chiffrage et propose de demander des devis à plusieurs maîtres d'oeuvre.

3. Economie :

Compte rendu d'entretien avec Claude Martinot, créateur de l'entreprise Font Vendôme, désormais retraité et membre du Conseil de Développement, le 14 mai à Brantôme :

L'objet de l'entretien était de consulter M.Martinot sur la possibilité de rapprocher le Conseil de Développement et les entreprises :

Comment le Conseil peut-il aborder les entreprises ? Principalement en allant leur rendre visite et s'entretenir avec leurs dirigeants, pour connaître leurs attentes.

Que proposer aux entreprises ? : d'une part, toutes informations sur des procédures ou initiatives susceptibles d'avoir pour elles un intérêt financier ; mais le CdD n'a pas vocation à se substituer aux instances techniques compétentes. D'autre part, de temps en temps, des dîners-débat sur un thème qui les intéresse. Enfin des actions de communications qui les valorisent : visites de groupes, portes ouvertes bien médiatisées, publication d'entretiens avec des patrons de PME dynamiques...

Certaines entreprises pourraient-elles être sensible au fait qu'en adoptant des pratiques de développement durable elles peuvent gagner de l'argent et valoriser leur image ? Oui, mais il faut bien les identifier et les cibler.

Quels liens créer ? Quelques entreprises pourraient-elles devenir membres du Conseil de Développement, dans un souci de citoyenneté active ? (sourire dubitatif) Membres de la commission Economie qui leur serait largement ouverte ? Oui, pourquoi pas ?

Merci à Claude Martinot, qui nous communiquera des noms de chefs d'entreprises à contacter.

Une idée supplémentaire :

Quels liens pouvons-nous créer avec les Espaces Economie Emploi, qui sont en relation constante avec le tissu économique de chaque bassin de vie ? De nombreux porteurs de projets transitent par les EEE, qui les orientent. Cependant certains porteurs de projets ont besoin d'une aide particulière : le parrainage effectué par des bénévoles, souvent des seniors , a justement cette fonction. Le Conseil de Développement peut-il concourir à recruter de tels volontaires ?

Une proposition à étudier :

PRESERVER LES CHEMINS RURAUX

Quel est le maire qui, un jour, n'a pas été saisi d'un sujet concernant un chemin rural de son territoire ?

- Litige de voisinage
- Demande d'acquisition
- Obstructions diverses
- Abandon total
- Protection au titre du Plan Départemental d'Itinéraires de Petites Randonnées.

Qu'est-ce qu'un chemin rural ?

Pour faire bref et selon le Code Rural (art L 161-1), « ce sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales et qui font partie du domaine privé de la commune »... « L'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux »(art L 161-5)...

Qu'en est-il sur le terrain ?

Les mutations sociales et économiques, tout comme les pratiques agricoles actuelles nécessitant un regroupement des parcelles ont fait évoluer la situation des chemins ruraux.

Dans l'absolu, le chemin rural est indispensable à tout un chacun.

Cependant, en tant que bien communal, il est laissé au bon vouloir du premier magistrat et de son conseil municipal.

Donc, ces derniers peuvent lui réserver le sort qu'ils veulent :

- Ou bien, les voies sont entretenues et utilisées.
- Ou bien, elles sont vendues mais à condition qu'une solution de remplacement soit trouvée après enquête publique « impartiale »
- Ou bien elles sont proposées au Conseil Général pour une utilisation en itinéraires de PDIPR (loi du 22 juillet 83 pour la conservation des chemins ruraux)
- Ou bien elles sont complètement abandonnées mais la jurisprudence précise que le droit de propriété de la commune n'a pas pu s'éteindre par non usage

Quel est leur devenir ?

La désertification rurale ne signifie pas abandon total de nos campagnes.

Nous constatons que des maisons se rouvrent avec l'arrivée de nouveaux habitants ; leurs restaurations engendrent de nouvelles ressources locales. Ces voies secondaires de communication leur sont nécessaires. Alors que la circulation automobile et l'asphalte accaparent notre vie quotidienne, le chemin est un espace de liberté.

Les loisirs de détente liés à la pleine nature se développent depuis quelques années répondant à un

besoin physiologique à faible coût. Ils peuvent même engendrer de nouvelles entreprises. N'est-il pas du ressort d'une municipalité de faciliter et encourager ces initiatives ?

Comment réagir en Périgord Vert ?

Interpelé sur ce sujet, le Conseil Général est clair : « L'objectif de la loi du 22 juillet 1983 était de conserver le patrimoine des chemins ruraux... ces chemins semblent représenter une faible valeur économique mais au contraire, ils possèdent une forte valeur patrimoniale ».

Cependant, il ne peut s'ingérer dans les affaires communales mais peut faciliter la tâche en les aidant à inscrire leurs chemins ruraux dans le PDIPR.

Dans d'autres domaines, localement, des protections ont été mises en place :

- Le petit patrimoine de pays, grâce à la Pierre Angulaire, auprès du CAUE
- Les Espaces Naturels sensibles avec le CAUE

Le rôle du Conseil de développement

Composé de bénévoles, investis ou non dans la vie associative de leur commune, élus parfois, le Conseil de Développement doit profiter de toutes les occasions pour rappeler et même marteler l'importance de ces chemins ruraux. **Pourquoi ne pas se mettre autour d'une table, lors de réunions de perspectives d'aménagement du territoire et réfléchir à l'utilité qu'ils pourront continuer à avoir ?**

Il y a une vingtaine d'années, un préfet de la Dordogne, visionnaire, conseillait aux élus de ne pas se séparer de ce patrimoine...

Rappel :

La commission Animation a lancé l'idée d'une Fête du Pays, à préparer pour 2009 (cf bulletin 17), idée à développer avec un Comité de pilotage à constituer rapidement, avec des élus, offices de Tourisme et acteurs culturels à identifier. Pensez-y !

Informations diverses :

CONNAITRE SON TERRITOIRE, COMPRENDRE SON FONCTIONNEMENT, S'IMPLIQUER.

Au tour du canton de Lanouaille d'être présenté aux nouveaux arrivants grâce à Initiatives Rurales, à la MSA et au Leader Périgord Vert.

- Vendredi 16 mai 9 h : salle des Associations à Payzac. Présentation du Leader+, le canton à travers l'histoire, l'économie locale, la communauté de communes, l'office de tourisme du Pays de Lanouaille, le Pays Isle Auvézère, visite de la papeterie de Vaux.
- Vendredi 23 mai 9 h : salle des fêtes de Saint Sulpice d'Excideuil. Présentation du Réseau des Fermes Ouvertes, histoire et utilisation de l'espace par l'agriculture d'aujourd'hui, géologie et forêt, circuit découverte...
- Jeudi 29 mai 9 h : salle du conseil mairie de Lanouaille. Echanges et témoignages avec le groupe, visites ferme biologique, Scierie de Miremont, Ferme pédagogique, Maison de la Pomme d'Or .

Le stage est gratuit ; les repas pris en commun sont à la charge des participants.
Inscriptions : Maryse Bassery 06 07 98 13 75, Claude Brandely 06 80 35 29 89,
Lucette Dubreuil Lachaud 05 53 55 05 09.

888

L'Association le Tri-Cycle Enchanté est heureuse de vous inviter à la remise des trophées départementaux « s'unir pour agir » de la Fondation de France, le mercredi 21 mai à 16h au Foyer de la Beauronne, 334 route d'Angoulême à Périgueux.
Seront récompensés : le Foyer de la Beauronne et le Tri-Cycle Enchanté.

888

L'Association « En tant que Telles, qui développe et promeut une culture de l'égalité hommes-femmes, nous invite à sa **Fête de l'Égalité**, qui clôturera une démarche participative de six mois : **le samedi 7 juin de 14h à 20 h à Brantôme**, avec un forum associatif, des expositions, une conférence...cette journée valorisera notamment les actions qui ont bénéficié du programme LEADER + en Périgord Vert.

Stéphanie Gaulot, animatrice, et Mireille Volpato, Présidente : mireillevolpato@wanadoo.fr

888

Le Parc Naturel Régional Périgord Limousin fête ses 10 ans les 7 et 8 juin à La Barde (La Coquille) et inaugure à cette occasion son nouveau Centre Administratif. Nombreux stands, animations...Renseignements au PNR : 05 53 60 34 65

888

Courrier des lecteurs : pour que ce bulletin soit plus participatif, plus créatif, envoyez-nous vos suggestions sur la forme et le contenu, vos idées à débattre, vos propositions d'articles, vos informations...Votre courrier paraîtra dans le prochain bulletin (fin Juin).

Pilote Communication : Brenda Henderson

Secrétariat du Conseil de Développement : CPIE, 24360 Varaignes 05 53 56 23 66

Marie-elisabeth.chassagne@wanadoo.fr